



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Grandes surfaces

Question au Gouvernement n° 2320

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Ma question s'adresse au ministre du commerce et de l'artisanat.

L'engagement du Gouvernement en faveur du petit commerce et de l'artisanat est bien connu. Il a arrêté au mois de décembre 1995 le plan PME. Il a fait voter une loi pour améliorer la concurrence et une autre au mois de juillet 1996 pour assurer la promotion de l'artisanat. Il n'en demeure pas moins que nous constatons actuellement, notamment dans la grande distribution de l'alimentaire, une volonté des grandes surfaces d'ouvrir sept jours sur sept ou six et demi, en violation de la loi et des arrêtés préfectoraux qui leur font obligation de fermer au moins un jour par semaine, sans compter les récentes dispositions pour protéger la boulangerie. Ma question est simple: quelles sont les instructions, quelles sont les mesures que compte donner et prendre le Gouvernement pour que la législation soit respectée ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le deputé, a question simple, réponse simple: le Gouvernement veillera a ce que la loi soit respectée.

M. Andre Fanton. Tres bien !

M. le ministre delegue au budget. La loi que vous avez votée, mesdames, messieurs les deputés, il y a quelques semaines, tend a maîtriser le developpement des grandes surfaces et a reequilibrer l'activité commerciale au profit du commerce de proximite.

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, devant le risque de concurrence déloyale que vous avez signalé, nous avons donné aux préfets les moyens juridiques...

M. Christian Bataille. Vous ne croyez même pas a ce que vous dites !

M. le ministre delegue au budget. ... pour que, en concertation avec les organisations professionnelles concernées, ils puissent prendre des arrêtés qui obligent les grandes surfaces a fermer le dimanche et, en contrepartie, les petits commerces a fermer un autre jour de la semaine pour respecter l'obligation de repos hebdomadaire.

Nous veillerons a ce que ces arrêtés soient pris et a ce qu'ils soient appliqués de maniere que la concurrence soit parfaitement loyale entre toutes les formes de commerce. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Ma question s'adresse au ministre du commerce et de l'artisanat.

L'engagement du Gouvernement en faveur du petit commerce et de l'artisanat est bien connu. Il a arrêté au mois de décembre 1995 le plan PME. Il a fait voter une loi pour améliorer la concurrence et une autre au mois de juillet 1996 pour assurer la promotion de l'artisanat. Il n'en demeure pas moins que nous constatons

actuellement, notamment dans la grande distribution de l'alimentaire, une volonté des grandes surfaces d'ouvrir sept jours sur sept ou six et demi, en violation de la loi et des arrêtés préfectoraux qui leur font obligation de fermer au moins un jour par semaine, sans compter les récentes dispositions pour protéger la boulangerie. Ma question est simple: quelles sont les instructions, quelles sont les mesures que compte donner et prendre le Gouvernement pour que la législation soit respectée ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, à question simple, réponse simple: le Gouvernement veillera à ce que la loi soit respectée.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. La loi que vous avez votée, mesdames, messieurs les députés, il y a quelques semaines, tend à maîtriser le développement des grandes surfaces et à rééquilibrer l'activité commerciale au profit du commerce de proximité.

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, devant le risque de concurrence déloyale que vous avez signalé, nous avons donné aux préfets les moyens juridiques...

M. Christian Bataille. Vous ne croyez même pas à ce que vous dites !

M. le ministre délégué au budget. ... pour que, en concertation avec les organisations professionnelles concernées, ils puissent prendre des arrêtés qui obligent les grandes surfaces à fermer le dimanche et, en contrepartie, les petits commerces à fermer un autre jour de la semaine pour respecter l'obligation de repos hebdomadaire.

Nous veillerons à ce que ces arrêtés soient pris et à ce qu'ils soient appliqués de manière que la concurrence soit parfaitement loyale entre toutes les formes de commerce. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Myard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2320

Rubrique : Grande distribution

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1997, page 1850

Réponse publiée le : 13 mars 1997, page 1850

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mars 1997